



# REGLEMENT PARTICULIER

## 10 ème RALLYE DU BRIONNAIS VHC



19 ET 20 JUIN 2026 LA CLAYETTE

### INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA DUNOISE
Nom du Rallye :	45 <sup>e</sup> Rallye du Brionnais
Date :	19 et 20 juin 2026
Niveau d'inscription ( <i>Régional, National, Inter.</i> ):	Régional
Eligibilité :	Challenge Bourgogne Franche-Comté 2026
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom:	DURIX Michel
Téléphone:	06 77 12 74 48
Mail:	michel.durix@gmail.com
<i>Comité d'Organisation</i>	
Président :	Jonathan Petit
Membres :	Dominique CHIRAT, Dominique RABIAN, Michel DURIX, Jean-Marc GIRAUDON, Clovis DANIERE
Secrétariat du Rallye, Adresse :	9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE
Téléphone :	06 61 35 24 93
Mail:	asadunoise@gmail.com
Permanence du Rallye :	Salles des fêtes LA CLAYETTE
Lieu, date, horaire :	20 juin 2026 de 6h30 à 23h
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	ASA DUNOISE
Adresse :	9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE
Téléphone :	06 61 35 24 93
Mail :	asadunoise@gmail.com

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES VHC 2026

## PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	6 avril 2026
Ouverture des engagements	6 avril 2026
Clôture des engagements	8 juin 2026
Parution du carnet d'itinéraire	14 juin 2026
Distribution du Road-Book <i>(lieu, date, heure)</i>	14 juin 2026 à Hotel de bourgogne 9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE 19 juin 2026 dès 14H: salle des fêtes de LA CLAYETTE
Reconnaisances <i>(dates &amp; heures)</i>	Dimanche 14 juin 2026 de 9h00 à 17h00 Vendredi 19 juin 2026 de 10h00 à 20h00
Vérifications administratives <i>(lieu, date, heure)</i>	Vendredi 19 juin 2026 de 16h00 à 20h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE
Vérifications techniques <i>(lieu, date, heure)</i>	Vendredi 19 juin 2026 de 16h15 à 20h45 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE
Mise en place du parc de départ <i>(lieu, date, heure)</i>	19 juin 2026 à 15h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportif <i>(lieu, date, heure)</i>	19 juin 2026 à 19h30 Lieu: salle des fêtes de La CLAYETTE
Publication des équipages admis au départ <i>(lieu, date, heure)</i>	19 juin 2026 à 21h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE
Publication des heures et ordres de départ <i>(lieu, date, heure)</i>	19 juin 2026 à 21h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE
Briefing des pilotes <i>(lieu, date, heure)</i>	20 juin 2026 à 9h00 Lieu: salle des fêtes de La CLAYETTE
Départ <i>(lieu, date, heure)</i>	20 juin 2026 à 9h00 Lieu: salle des fêtes de La CLAYETTE
Arrivée <i>(lieu, date, heure)</i>	20 juin 2026 à 19h22 Lieu: salle des fêtes de La CLAYETTE
Vérifications finales <i>(lieu, date, heure)</i>	Garage PETITJEAN, VARENNES / DUN
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats <i>(lieu, date, heure)</i>	20 juin 2026, 30' après le dernier concurrent Lieu : Podium
Remise des prix <i>(lieu, date, heure)</i>	20 juin 2026 à l'arrivée des concurrents Lieu : Podium

## ARTICLE 1. ORGANISATION

### 1.1. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Josiane CHARLEUX (9434), Roland FAYARD (30129) Didier ROSSIGNOL (11521)

Directeur de Course : Eric GACON (9100)

Médecin Chef : Docteur Abdelhamid FATAH

Commissaire Technique : Christian ALLOIN (13706)

Chargés des relations avec les concurrents (CS) Bernard SOUFFLET (18577), Didier LOIZEAUX( 12037)

Chargés des relations avec la presse : Dominique RABIAN (20036)

### 1.3. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation pour les vérifications administratives et techniques seront consultables sur le site « asadunoise.fr ».

## ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5.** Toute personne qui désire participer au 10<sup>ème</sup> Rallye du Brionnais VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 8 juin 2026 à :

Michel Durix, 25 rue Chantemerle 42190 Charlieu tel : 06 77 12 74 48 ou 06 61 35 24 93

**3.1.10.** Le nombre total des engagés ( Moderne + VHC + VMRS + VHRS) est fixé à 140 voitures maximum.

**3.1.11.1.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 280 € (incluant 5€ pour le challenge LIGUE BFC des Commissaires de route)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 560€ (x 2)
- Équipages (pilote + copilote) 100% ASA Dunoise : un remboursement de 30 € aura lieu dans un délai de 1 mois après le rallye
- **Les chèques seront encaissés la semaine suivant le rallye.**
- Aucune retenue ne sera appliquée pour les forfaits sous réserve qu'ils soient justifiés et déclarés avant l'ouverture des vérifications administratives.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 4.3. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone prévue à cet effet. Un seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance et identifié par un autocollant.

## ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 6.1. DESCRIPTION

Le 10<sup>ème</sup> Rallye du Brionnais VHC représente un parcours de 136,170 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1-3-5 MATEQUIP (6,000km) et ES2-4-6 VERNAY (7,300km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2. RECONNAISSANCES

**Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

*Les reconnaissances auront lieu:*

Dimanche 14 juin 2026 de 9h00 à 17h00

Vendredi 19 juin 2026 de 10h00 à 20h00

Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Des contrôles seront effectués.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

## ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

*Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.*

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

## ARTICLE 10. PRIX

*Tous les équipages seront récompensés.*

**Tous les équipages à l'arrivée du rallye recevront une coupe à la remise des prix**

*La remise des prix se déroulera à la Clayette le 20 juin 2026 sur le podium de départ*